



Conseil de sécurité

Soixante-dix-huitième année

9463^e séance

Mardi 31 octobre 2023, à 10 heures

New York

Provisoire

<i>Président :</i>	M. Moretti	(Brésil)
<i>Membres :</i>	Albanie	M. Hoxha
	Chine	M. Geng Shuang
	Émirats arabes unis	M ^{me} Shaheen
	Équateur	M. Pérez Loose
	États-Unis d'Amérique	M. Wood
	Fédération de Russie	M ^{me} Evstigneeva
	France	M. de Rivière
	Gabon	M. Biang
	Ghana	M. Agyeman
	Japon	M. Ono
	Malte	M ^{me} Frazier
	Mozambique	M. Irachande Gouveia
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	Dame Barbara Woodward
	Suisse	M ^{me} Baeriswyl

Ordre du jour

La situation en Somalie

Rapport du Secrétaire général sur la Somalie (S/2023/758)

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et la traduction des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les *Documents officiels du Conseil de sécurité*. Les rectifications éventuelles ne doivent porter que sur le texte original des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau AB-0601 (verbatimrecords@un.org). Les procès-verbaux rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents de l'Organisation des Nations Unies (<http://documents.un.org>)



La séance est ouverte à 10 heures.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

La situation en Somalie

Rapport du Secrétaire général sur la situation en Somalie (S/2023/758)

Le Président (*parle en anglais*) : Conformément à l'article 37 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite le représentant de la Somalie à participer à la présente séance.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

Les membres du Conseil sont saisis du document S/2023/807, qui contient le texte d'un projet de résolution déposé par le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord.

J'appelle l'attention des membres du Conseil sur le document S/2023/758, qui contient le rapport du Secrétaire général sur la situation en Somalie.

Le Conseil est prêt à voter sur le projet de résolution dont il est saisi. Je vais maintenant mettre aux voix le projet de résolution.

Il est procédé au vote à main levée.

Votent pour :

Albanie, Brésil, Chine, Équateur, France, Gabon, Ghana, Japon, Malte, Mozambique, Fédération de Russie, Suisse, Émirats arabes unis, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, États-Unis d'Amérique

Le Président (*parle en anglais*) : Le résultat du vote est le suivant : 15 voix pour. Le projet de résolution est adopté à l'unanimité en tant que résolution 2705 (2023).

Je donne maintenant la parole aux membres du Conseil qui souhaitent faire une déclaration après le vote.

M^{me} Evstigneeva (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : La Fédération de Russie a appuyé la résolution du Conseil de sécurité sur le renouvellement du mandat de la Mission d'assistance des Nations Unies en Somalie (MANUSOM) (résolution 2705 (2023)), préparée par nos collègues britanniques.

La Somalie se trouve aujourd'hui à un stade extrêmement important de son histoire contemporaine. Malgré

tous les défis, y compris l'embargo sur les armes qui reste en vigueur, le Gouvernement fédéral lutte avec succès contre l'extrémisme. Des résultats ont également été obtenus dans le domaine de l'édification de l'État et de la mise en place d'un dialogue national. Nous nous félicitons du rôle de premier plan joué par Mogadiscio dans le règlement des conflits internes entre clans à Laascaanood.

Dans ce contexte, le rôle de la mission politique spéciale des Nations Unies va considérablement s'accroître. Nous demandons à la MANUSOM de continuer à fournir l'assistance nécessaire au Gouvernement fédéral somalien, dans les limites prévues par son mandat. Il y a lieu d'intensifier les efforts afin de mettre en œuvre ce dont le Conseil de sécurité a convenu l'année dernière, à savoir les recommandations relatives à l'examen stratégique indépendant des activités de la Mission, y compris celles liées au lancement du processus de transfert progressif de ses fonctions à l'équipe de pays des Nations Unies. Dans le cadre de l'aide apportée au pays, nous appelons à une adhésion stricte aux principes fondamentaux de l'ONU inscrits dans la résolution 46/182 de l'Assemblée générale, seule base consensuelle de l'aide humanitaire internationale. L'ingérence dans les affaires intérieures de cet État, y compris dans le travail législatif de son parlement souverain, est inacceptable.

M. Geng Shuang (Chine) (*parle en chinois*) : En l'état actuel, alors que la situation politique et sécuritaire en Somalie se trouve à un stade critique, la prorogation du mandat de la Mission d'assistance des Nations Unies en Somalie (MANUSOM) permettra de manière générale d'appuyer le processus politique somalien et de coordonner une aide internationale accrue. C'est pourquoi la Chine a voté pour la résolution 2705 (2023). Je tiens cependant à souligner deux points.

Premièrement, la résolution fait référence au mandat de la MANUSOM qui est chargée d'appuyer le processus politique en Somalie et de maintenir la stabilité dans la région de Laascaanood. Au cours des consultations, la Chine a souligné que ces tâches concernaient les affaires intérieures de la Somalie et a insisté sur le fait que la MANUSOM devait adhérer au principe d'appropriation et de direction par la Somalie, dans le respect de la souveraineté du Gouvernement fédéral somalien et du rôle de premier plan qui lui revient de droit. À la demande de la Chine et d'autres membres du Conseil, la résolution a été modifiée en conséquence. La Chine espère que, dans ses travaux futurs, la MANUSOM respectera strictement le mandat du Conseil, renforcera la communication et la

coordination avec le Gouvernement fédéral somalien et s'abstiendra d'imposer des solutions venant de l'extérieur.

Deuxièmement, lors des consultations sur la résolution, les membres du Conseil se sont penchés sur les moyens d'aider la Somalie à s'adapter aux changements climatiques. La délégation chinoise a souligné que le manque de ressources financières est le principal obstacle auquel la Somalie et d'autres pays africains se heurtent dans la lutte contre les changements climatiques. Le Conseil de sécurité devrait appeler les pays développés à honorer leurs engagements en fournissant à la Somalie et aux autres pays africains le financement promis pour l'action climatique, en souffrance depuis 14 ans. Malheureusement, ces suggestions raisonnables de la délégation chinoise n'ont pas été intégrées dans la résolution. La Chine estime que, si le Conseil entend traiter efficacement les questions de changements climatiques et de sécurité à l'avenir, il devra exhorter les pays développés à traduire en actions concrètes et en espèces sonnantes et trébuchantes les engagements politiques qu'ils ont pris s'agissant d'aider les pays africains à lutter contre les changements climatiques.

M. Agyeman (Ghana) (*parle en anglais*) : Je voudrais tout d'abord remercier le Royaume-Uni, en sa qualité de rédacteur, d'avoir guidé le Conseil de sécurité dans l'élaboration du texte final de la résolution que nous venons d'adopter (résolution 2705 (2023)).

Les trois membres africains du Conseil de sécurité ont voté pour la résolution, qui renouvelle le mandat de la Mission d'assistance des Nations Unies en Somalie (MANUSOM), parce que, unis dans la lecture que nous faisons de la situation, nous comprenons le rôle qu'elle joue dans la mise en œuvre effective des initiatives de construction de l'État en Somalie. En outre, notre appui à la résolution qui vient d'être adoptée tient au rôle utile que joue la MANUSOM dans le processus de consolidation de la paix en Somalie. Nous continuons donc d'appuyer la poursuite de la mobilisation de la MANUSOM en faveur de la paix, de la stabilité et du progrès en Somalie.

Pour ce qui concerne les opérations militaires menées contre les Chabab, les trois membres africains du Conseil ont conscience que la nécessité de lutter contre la menace persistante du terrorisme dans le pays n'a pas disparu. Dans la résolution, le Conseil prend acte de cette menace et se déclare vivement préoccupé par l'utilisation d'engins explosifs improvisés et la prolifération des armes et des munitions. Nous restons fermement attachés à contribuer à la lutte contre ces menaces et au déploiement d'efforts d'ensemble pour les atténuer, stabiliser

la Somalie et lancer le pays sur la voie de la paix et de la prospérité.

Les trois membres africains du Conseil sont convaincus que cette résolution peut dynamiser les efforts de stabilisation de la Somalie et préserver les améliorations de la sécurité obtenues de haute lutte, dans l'intérêt non seulement de la Somalie mais aussi des pays voisins. Les trois membres africains du Conseil estiment que, pour être efficace à ce stade charnière, il est crucial que l'assistance apportée à la Somalie soit aussi bien financière que technique et sécuritaire. En particulier, les trois membres africains du Conseil préconisent d'envisager sérieusement la levée totale de l'embargo sur les armes, car cela permettrait à la Somalie d'acquérir et de stocker des armes indispensables pour lutter contre les groupes extrémistes tels que les Chabab.

Nous accueillons favorablement le fait que la résolution souligne l'importance d'un dialogue sans exclusive, de processus locaux de réconciliation et d'une participation véritable des femmes pour faire progresser les priorités nationales et appuyer la réconciliation, la sécurité et la transition. Les trois membres africains du Conseil insistent sur la contribution inestimable des femmes à la consolidation de la paix et sur l'importance de promouvoir leur participation à la vie nationale.

Compte tenu de la déplorable situation humanitaire en Somalie, nous sommes satisfaits que la résolution aborde cette préoccupation et appelle les donateurs à accroître leur soutien afin d'atténuer les souffrances du peuple somalien.

Enfin, l'approche inclusive suivie par le rédacteur, qui a donné un texte de consensus, reflète, selon nous, la détermination collective du Conseil sur cette question et devrait permettre une mise en œuvre efficace des dispositions de la résolution.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de la Somalie.

M. Yusuf (Somalie) (*parle en anglais*) : Ma délégation prend note de la résolution qui vient d'être adoptée (résolution 2705 (2023)), prorogeant le mandat de la Mission d'assistance des Nations Unies en Somalie (MANUSOM). À cet égard, je voudrais faire les observations suivantes.

Premièrement, l'heure est venue pour l'ONU de renouveler son engagement envers le Gouvernement et le peuple somaliens tout en renforçant la coordination et la cohérence des efforts menés par les différents organismes

et entités de l'ONU et les autres partenaires régionaux et internationaux. Partant, il est impératif d'adopter un mandat propre à appuyer les efforts engagés par le Gouvernement pour consolider la stabilité politique, la sécurité et le développement durable du pays.

Cela fait 10 ans que cette mission politique spéciale en Somalie a été créée. Nous sommes foncièrement convaincus que le mandat de la Mission doit être adapté à la Somalie d'aujourd'hui plutôt qu'à celle de 2013. Dans ce sens, nous nous félicitons que le Conseil ait amorcé la transition vers la présence d'une équipe de pays des Nations Unies, afin de concorder avec les priorités de développement à long terme énoncées par le Gouvernement. En outre, la lutte contre le terrorisme ne se gagne pas uniquement par des moyens militaires. Il est important de s'attaquer simultanément aux facteurs propices à l'extrémisme violent, comme l'absence de débouchés économiques. Les membres du Conseil le savent, il n'y a pas de paix sans développement ni de développement sans paix.

Deuxièmement, la présence des Nations Unies en Somalie, spécifiquement la MANUSOM, doit fonctionner et s'acquitter de son mandat sans ambiguïté, d'une manière qui réponde aux attentes du Gouvernement et qui respecte pleinement la souveraineté, l'unité et l'intégrité territoriale de la Somalie. Les différentes interprétations et les

débats sur le modèle de fédéralisme adopté en termes de partage du pouvoir et des ressources entre les Somaliens ne doivent pas altérer l'attachement collectif des Nations Unies à une Somalie unie.

Troisièmement, nous attirons l'attention sur le problème tenace des taux de vacance élevés au sein de la MANUSOM ces sept dernières années. De fait, la prévalence persistante de postes vacants ou non pourvus de longue date, qu'il s'agisse du personnel international ou local, peut être le signe qu'une mission politique spéciale approche la fin de son cycle de vie. Nous encourageons vivement le Secrétariat à accélérer la conclusion de l'examen des effectifs et de la configuration lancé en 2022. Cela favorisera la transition de la MANUSOM à l'équipe de pays des Nations Unies et facilitera l'intégration de toutes les initiatives menées par les Nations Unies en Somalie, tout en contribuant à l'exécution des priorités de développement à long terme du Gouvernement fédéral somalien.

Nous avons pris des mesures d'envergure dans le but d'instaurer la paix et la stabilité politique. Nous contemplons avec optimisme les progrès accomplis, mais sommes conscients que les acquis de la paix doivent être consolidés tandis que nous nous orientons vers le développement durable, et nous restons déterminés à agir dans ce sens.

La séance est levée à 10 h 15.